

AFFAIRE N° 44/7. - Financement de l'acquisition d'une parcelle de terrain de 138 m² sise rue Sainte Anne et appartenant à Monsieur THIAN BOR Yves.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Cette affaire vous a été soumise à plusieurs reprises et plus récemment lors de la session du Conseil Municipal du 29 Mai dernier où vous m'aviez autorisé à engager la procédure d'expropriation à défaut d'accord amiable à l'encontre de Monsieur THIAN BOR.

Il convient de prévoir le financement de cette acquisition dont l'aboutissement est prévu dans les premiers mois de l'année 1970.

Je vous prie, en conséquence, de m'autoriser à imputer une somme de 1 900 000 (UN MILLION NEUF CENT MILLE) Frs CFA sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.